



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

# Profil de Baignade Plage du lac de la Vingeanne

Elaboration du profil : juin 2021



Sciences Environnement

## Caractéristiques de la zone de baignade

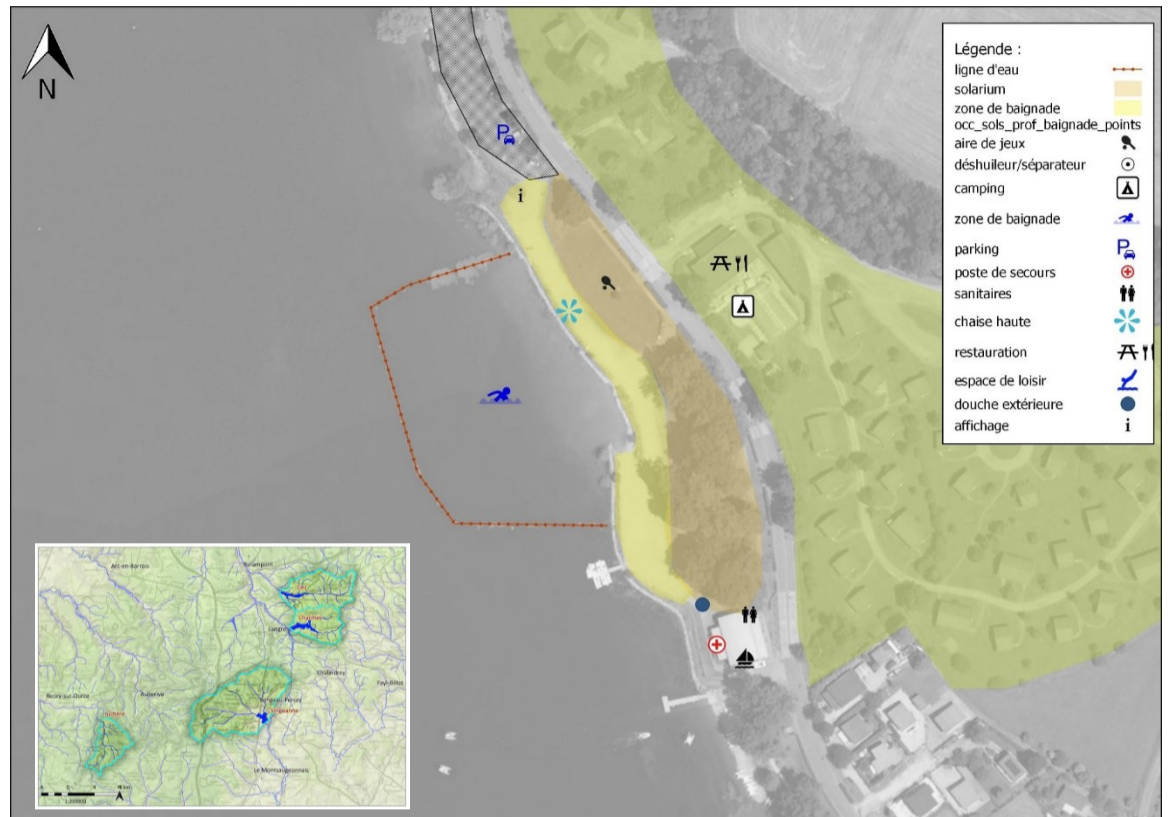
Nom de la baignade : Villegusien-le-Lac  
Code plage : 221402143D052260  
Coordonnées géographiques L93 :  
X= 873 906,9 Y= 6 740 855  
Superficie zone de baignade : 7 800m<sup>2</sup>

Commune : 52 190 Villegusien-le-Lac  
Département : Haute-Marne (52)  
Région : Grand-Est  
Responsable Opérationnel : PETR  
Responsable administratif : PETR

Période d'ouverture : juillet-août  
Heures de surveillance : 13h30 - 19h00  
Fréquentation : environ 70 pers./jrs et 4 100 pers. / saison  
Surveillance : poste de secours + 1 chaise haute de surveillance sur la plage  
Panneau : oui

Accessibilité PMR : le solarium est accessible au PMR mais la baignade n'est pas équipée  
Douche : Oui (1 douche extérieure)  
Toilette : Oui (Bâtiment sanitaire)  
Accès animaux : Interdit sur la zone de baignade  
Parking : 2 parkings, 150 places voitures  
Structures d'accueil : 1 camping de 100 emplacements, 1 résidence de tourisme de 58 chalets de 4 à 6 lits.

Type : eau douce  
Nature de la plage : Sable  
Alimentation : La Vingeanne, le Valinot, le Ru de Prangey



## Qualité de la zone de baignade

### L'eau est classée de qualité excellente

Historique des classements			
2019	2020	2021	2022

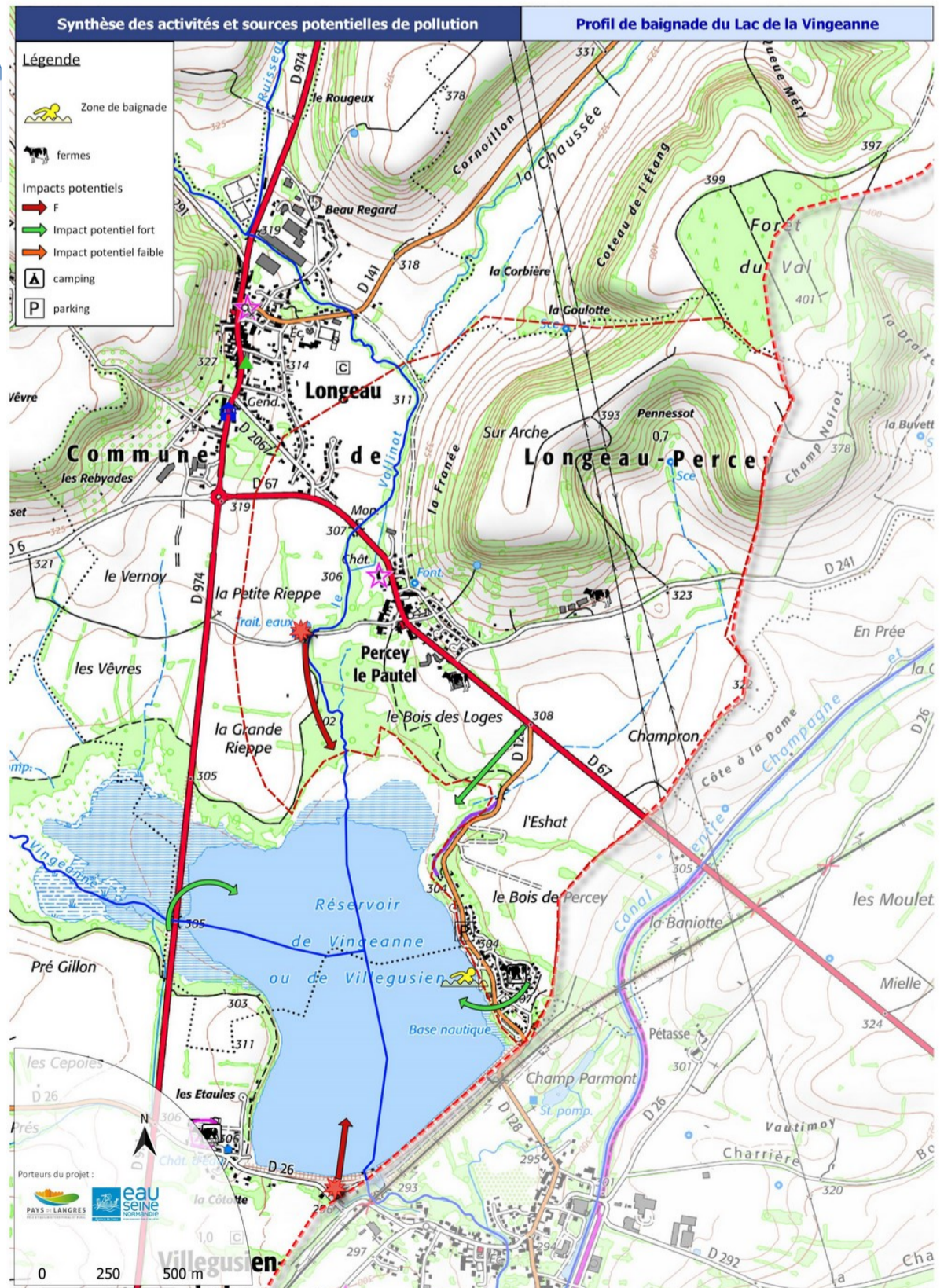
Source : [www.baignades.sante.gouv.fr](http://www.baignades.sante.gouv.fr)

Entre 2019 et 2022, l'eau du lac de la Vingeanne s'est révélée de bonne qualité. Des cyanobactéries sont détectées fréquemment. Sur 1 analyse, leur concentration est supérieure à la limite de qualité, en parti liée aux conditions météorologiques (chaud et sec).

Détections de cyanobactéries		
Date	Teneurs	Baignade
18/07/2019	59 911 C/ml	Autorisée
16/08/2019	10 711 C/ml	Autorisée
18/06/2020	31 751 C/ml	Autorisée
19/08/2020	304 080 C/ml	Interdite
2021	PAS DE DETECTION	Autorisée
16/08/2022	140 480 C/ml	Autorisée

En 2017, le taux d'Escherichia Coli est supérieur à la limite de qualité de 100 UFC/100 ml. Les eaux du lac indiquent la présence de micropolluants, d'hydrocarbures et de pesticides.

Seuils d'effets sur la santé proposés par l'OMS			
Probabilité d'effets sur la santé	Cyanobactéries (c/ml)	Chlorophylle-a (µg/l)	Microcystines (µg/l)
Bas	< 20 000	< 10	< 10
Modéré	20 000 à 100 000	10 à 50	10 à 20
Elevé	Présence d'écume	< 50	< 20



**Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion**

Risques potentiels	Type de pollution	Causes	Localisation	Distance / source	Impact	Mesures de réduction des pollutions
<b>ANC</b>	Pollution chronique Bactériologique	Habitations dont les ANC sont non conformes (faible taux de conformité)	Rejets au milieu naturel ou affluents du lac	1 à 5 km	<b>Impact modéré à fort</b>	Réaliser des opérations groupées de réhabilitation sur les installations autonomes des communes. Diagnostiquer et réhabiliter en priorité les ANC dont le rejet se fait directement sur les affluents principaux (Vingeanne et Valinot). Sensibiliser les habitants dont l'ANC n'a pas été remis en conformité à la réalisation d'un diagnostic.
<b>STEP de Longeau-Percey</b>	Bactériologique	Mauvaise qualité des rejets	Rejets au Valinot, 600 m en amont du lac	600 m	<b>Impact fort</b>	Statuer sur la réhabilitation de la STEP. Mise en place de mesures de gestion en cas d'accident : 1- Si fuite visuelle et olfactive du rejet de la STEP aux abords des ruisseaux lors d'épisodes pluvieux importants constatée : analyse rapide de la qualité bactériologique au niveau de la zone de baignade et définition de la zone 2- Si mauvaise qualité bactériologique au niveau de la plage : Fermeture de la zone de baignade
<b>Assainissement du camping de Villegusien</b>	Bactériologique	Dépassements de la capacité de traitement et non-conformité	Lac de Villegusien	0 m	<b>Impact fort</b>	Remise aux normes du filtre du camping avec installations de sanitaires complémentaires si besoin.
<b>Risque routier</b>	Pollution accidentelle	Risques de déversement accidentel d'hydrocarbures sur les parkings bordant le lac ou sur RD974	Sur les parkings bordant le lac ou sur RD974	Dès 0 m	<b>Impact faible</b>	Mise en place d'un vitesse régulée en période estivale. Mise en place de mesures de gestion en cas d'accident : 1- Appel des pompiers en cas d'accident et confinement de la pollution par matériaux absorbants 2- Analyses qualité rapide de l'eau de baignade et fermeture en cas de pollution
<b>Exploitations agricoles</b>	Pollution diffuse aux engrais et phytosanitaires	- Mauvais stockage des effluents - Utilisation de produits phyto. importante - Transfert des polluants par ruissellement ou infiltration depuis les parcelles concernées	Parcelles agricoles situées à proximité des affluents et de la Vingeanne. Les produits phytosanitaires peuvent être transféré au lac par ruissellement ou par infiltration dans les eaux souterraines	Dès 1 km	<b>Impact modéré</b>	Interdiction des épandages sur la zone immédiate lors de la période d'ouverture. Diagnostic de corps de ferme. Plans d'amélioration pour fiabiliser les stockages, l'utilisation des produits phytosanitaires et la gestion des déchets.
<b>Pâturages</b>	Pollution diffuse Bactériologique	- Apports d'éléments nutritifs via les cours d'eau - Contamination liée au lessivage des déjections animales	Prairies localisées des affluents et de la Vingeanne.	Dès 1 km	<b>Impact modéré</b>	Limiter l'accès direct des bêtes aux cours d'eau. Création de clôtures et de bandes enherbées et d'abreuvoirs avec alimentation gravitaire ou vase communicant.